COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220507

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation 12 mai 2022

Date d'affichage

12 mai 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents: 33

Votants:

38

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220518-D20220507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, , LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAY Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes

BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora,

membres titulaires, M. DUPIN Christian, LEDRU Jacky, membres suppléants.

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à Renaud GAUTHIER

M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA

M. MÉTAIS Didier

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU Mme RENARD Candy donne pouvoir à Patrick GRÉMILLON

Mme Cindy GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

BUDGET PRINCIPAL 2022

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire la nécessité d'annuler les délibérations n° 20220456 et n°20220457 en date du 12 avril 2022.

En effet, la Trésorerie de Saint Calais a informé que la décision modificative n°1 n'est pas conforme car le budget (en nomenclature comptable M57) ne peut pas prévoir de crédits de paiement au chapitre dépenses imprévues.

En découle l'annulation de la délibération relative à la création de l'autorisation d'engagement Dépenses Imprévues.

Monsieur le Président présente la nouvelle décision modificative, cette dernière consiste :

- A ajouter des crédits en dépenses de fonctionnement, suite à la délibération n°20220455 du 12 avril 2022, attribuant une subvention complémentaire pour 2022 au profit de l'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille, de 15 000 €.
- A ajouter des crédits en dépenses d'investissement suite à la sous-évaluation du besoin pour la réalisation d'une prestation de service relative à la modification du PLUi

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM2	Nouveau montant
65		Subv. de fonctionnement aux associations et autres pers de droit privé	633	105 000,00€	15 000,00€	120 000,00€
023		Virement à la section d'investissement	01	- €	15 000,00€	15 000,00€
					30 000,00 €	

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM2	Nouveau montant
73	7351	Fraction compensatoire de la taxe d'habitation	01	1 664 000,00€	30 000,00€	1 694 000,00 €
		sur les résidences principales				

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre/ opération	Article	Libellé	Fonction	RAR 2021+ BP 2022	proposition DM2	Nouveau montant
op° 062	202	frais d'études, d'élaboration, de modifications et	510	15 800,00€	15 000,00€	30 800,00€
PLUI		de révisions des documents d'urbanisme				

✓ Recettes d'investissement

Chapitre/ opération	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM2	Nouveau montant
021		Virement de la section de fonctionnement	01	- €	15 000,00€	15 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ANNULE les délibérations n° 20220456 et n°20220457 du 12 avril 2022, pour cause de nonconformité avec les dispositions de la nomenclature comptable M57,
- ACCEPTE la décision modificative n°2 exposée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 19 mai 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint Pierre 72120 SAINT-CALAIS